



Département  
de l'Yonne

# DOSSIER DE PRESSE

La Ville de Joigny vous informe

Joigny , mercredi 18 août 2021

## Joigny célèbre le 77<sup>e</sup> anniversaire de sa libération, samedi 21 et dimanche 22 août 2021

Le 22 août 1944, Joigny est libérée sans combat par les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies du Groupe jovinien Bayard. Les Allemands ont évacué la ville. Le 23 août 1944 en fin d'après-midi, un élément de pointe de la 3<sup>e</sup> armée du général Patton traverse la commune devant une population en liesse. Après quatre années d'occupation, de privations, d'oppression, d'humiliations... Joigny est libérée par la Résistance.

Pour célébrer ce 77<sup>e</sup> anniversaire, la Ville de Joigny organise des animations tout au long du week-end des samedi 21 et dimanche 22 août 2021. Elles se dérouleront dans le respect des consignes sanitaires en vigueur :

- port du masque obligatoire ;
- pass sanitaire obligatoire pour les personnes de 18 ans et plus. Des postes de contrôle seront mis en place pour l'accès aux sites.

Le programme des animations, gratuites, est le suivant.

**Samedi 21 août 2021 :**

- à partir de 19h, un pique-nique républicain est organisé au parc du Chapeau. On peut apporter son repas ou profiter de la restauration sur place (food-trucks, buvette). Le pique-nique sera suivi d'un concert avec le groupe Soul air ;
- le parc du Chapeau accueillera une exposition réalisée par l'ONAC (office national des anciens combattants) et intitulée : « Vers la victoire, la France au combat de 1942 à 1945. » Cette exposition sera enrichie par la présentation des portraits des quatorze résistants du groupe Bayard tombés dans les instants de la libération de Joigny, en août 1944 ; portraits issus de la collection du musée de la Résistance de Joigny ;
- un feu d'artifice, sur le thème de la liberté, sera offert à partir de 22h, sur les bords de l'Yonne. Le public prendra place quai de l'Hôpital. Il sera accueilli à partir de 20h30 en raison des contrôles liés au pass sanitaire. Cependant : ce feu d'artifice dit « aérien » sera adapté au contexte actuel et volontairement composé d'un maximum d'effets en altitude. Les habitants pourront facilement voir le spectacle depuis leur domicile et ainsi limiter leurs déplacements.

**Dimanche 22 août 2021 :**

- un hommage aux résistants joviens Georges Vannereux et Paul Genty ainsi qu'à Paul Herbin, fondateur du Groupe Bayard, sera rendu à 9h30 au cimetière (entrée côté avenue de la Forêt d'Othe) ;
- une cérémonie du Souvenir se tiendra à 12h au Monument aux morts, place du 11-Novembre ;
- l'exposition « Les Républicains espagnols dans la Résistance » sera ouverte au musée de la Résistance (rue Boffrand) de 14h30 à 17h30. Elle est à voir jusqu'au 30 septembre des mercredis, samedis et dimanches de 14h30 à 17h30.

Samedi 21 août, un dispositif particulier sera mis en place à propos de la circulation et du stationnement. Il faut retenir que :

- **le public, pour le spectacle du feu d'artifice, prendra place quai de l'Hôpital et sur le pont Saint-Nicolas.** A partir de 20h, l'accès à la place du 1<sup>er</sup> RVY (sur la partie centrale réservée au stationnement les jours de marché) lui sera interdit ;
- **où se garer ?** Le stationnement des véhicules pourra se faire sur les zones suivantes : avenue de Sully prolongée, parking de la gare sud, parking de la gare nord, allée du Mail/Villeroy, place Cassini, avenue de Hanover, parking du Chapeau, place du 11-Novembre. Un parking pour le stationnement des personnes à mobilité réduite sera réservé quai de la Butte ;
- **la circulation de tous véhicules sera interdite, de 19h à minuit :** quai du Général-Leclerc, quai Henri-Ragobert, quai du 1<sup>er</sup>-Dragons, place du 1<sup>er</sup> RVY, sur le parking de l'ex-gare routière, sur le pont Saint-Nicolas, avenue Gambetta et quai de l'Hôpital. Des déviations seront mises en place ;
- **les déviations mises en place seront les suivantes :** les véhicules venant d'Auxerre seront déviés du rond-point de la Résistance par la rue Aristide-Briand en direction de Montargis afin de reprendre la déviation de Joigny ; les véhicules venant de Montargis en direction de Sens ou de Migennes seront déviés du rond-point de la Résistance par la rue Robert-Petit ; les véhicules venant de Sens en direction de Migennes ou d'Auxerre seront déviés par les boulevards du Nord et Lesire-Lacam ; les véhicules venant de Migennes en direction de Sens ou d'Auxerre seront déviés par le chemin de la Guimbarde ;
- **le stationnement de tous véhicules sera interdit, de 13h30 à minuit :** quai de l'Hôpital, chemin de halage (du quai de l'Hôpital au chemin du ponton), rue Bourdois après l'entrée des urgences des deux côtés, rue Bourdois côté numéros pairs entre la rue Thibault et l'entrée des urgences, rue Chaudot du quai de l'Hôpital à la rue Thibault, rue Thibault entre l'avenue Gambetta et la rue Bour-

dois, avenue Gambetta entre la rue Thibault et le pont, sur toute la place du 1<sup>er</sup> RY (sauf le parking à hauteur du restaurant l'escargot de Sab), sur le parking de l'ex-gare routière, chemin de la Guimbarde, quai du Général-Leclerc entre la sortie du parking côté pont, le long de la rue et au niveau de la rivière (entre le numéro 6 et le pont), quai Henri-Ragobert, quai du 1<sup>er</sup>-Dragons ;

- **le stationnement de tous véhicules sera interdit, de 8h à minuit** : chemin de halage (rive droite) du restaurant le QG au quai du Général-Leclerc.

Contact presse : Brice BESNARD  
Directeur de cabinet de Nicolas SORET

Tél. 06 43 96 36 77  
Mairie de Joigny – 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons – BP 210 – 89306 Joigny Cedex  
[www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)